

Rapport du Président du jury

Concours d'Attaché territorial
Session 2024

Sommaire

1. Le cadre national	3
2. La session 2024 en Région Auvergne Rhône-Alpes	3
Le calendrier	3
Les principaux chiffres de la session 2024	3
Le profil des candidats présents aux épreuves écrites	4
3. Les épreuves d'admissibilité	4
Les épreuves écrites du concours externe	5
La composition sur un sujet d'ordre général relatif à la place et au rôle des collectivités territoriales (durée 4h, coefficient 3)	5
La note dans la spécialité (durée 4h, coefficient 4)	6
L'épreuve de rapport dans la spécialité du concours interne et du troisième concours (durée 4h, coefficient 4)	7
Les délibérations du jury d'admissibilité	9
4. Les épreuves d'admission	10
L'épreuve d'entretien	10
Retours et conseils du jury.....	10
Notation de l'épreuve d'entretien par spécialité.....	11
L'épreuve orale de langue vivante	13
Retours et conseils des examinateurs.....	13
Notation de l'épreuve de langue.....	14
Les délibérations du jury d'admission	15
Comparaison du profil des lauréats et des présents à l'écrit	15
Concours externe	15
Concours interne	16
Troisième concours.....	16
Conclusion	17
Les chiffres de la session 2024 en Région Auvergne Rhône-Alpes	18

1. Le cadre national

Le concours est organisé par le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) pour les besoins en recrutement des collectivités territoriales de la région Auvergne Rhône-Alpes. Pour l'ensemble du territoire, le concours est organisé, à l'échelon régional ou interrégional, par neuf CDG métropolitains et deux CDG ultramarins.

Un calendrier national fixe de manière commune les périodes d'inscription, de dépôt des dossiers et les dates et heures des épreuves écrites. Les sujets des épreuves écrites, élaborés dans le cadre d'une cellule pédagogique nationale, sont identiques pour l'ensemble des CDG.

La dernière session remonte à 2022, le concours ayant une périodicité d'organisation de deux ans.

2. La session 2024 en Région Auvergne Rhône-Alpes

Le calendrier

Période d'inscription	du 19/03/2024 au 24/04/2024
Épreuves écrites d'admissibilité (date nationale)	Jeudi 14 novembre 2024
Résultats d'admissibilité	Lundi 20 janvier 2025
Épreuves orales d'admission	Du 17 au 21 février 2025
Résultats d'admission	Mercredi 12 mars 2025

Les principaux chiffres de la session 2024

	Externe	Interne	3 ^e concours	TOTAL	session 2022	session 2020-21	session 2018
Postes	182	102	66	350	200	220	180
Admis à concourir	1 221	1 610	330	3 161	3 027	2 978	3 961
Présents	646	1 136	242	2024	1 914	1 542	2 165
Admissibles	276	270	89	635	403	359	364
Admis	167	126	52	345	200	214	177

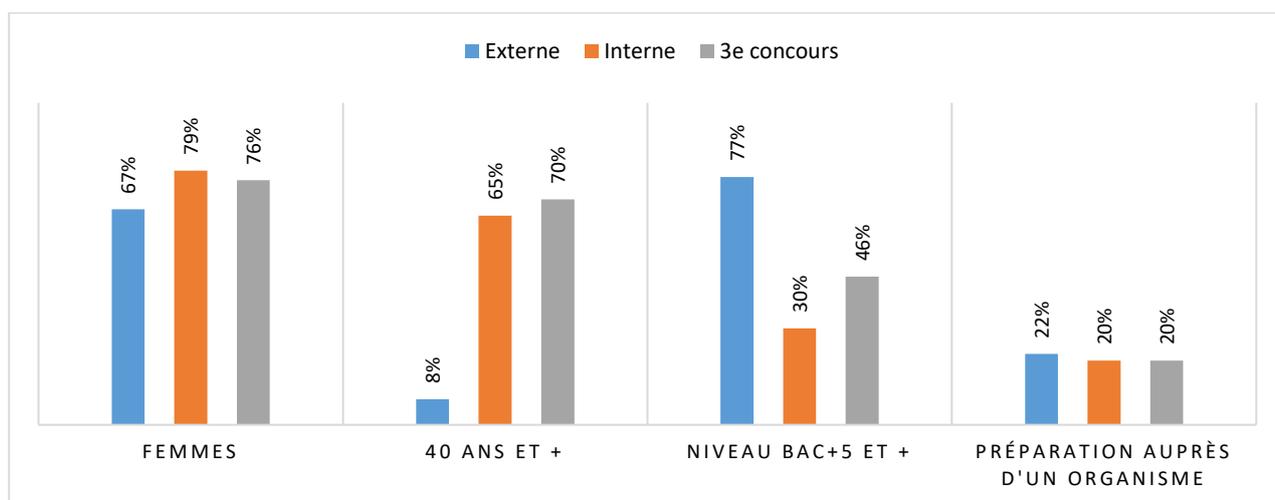
Les concours sont ouverts dans les cinq spécialités : « Administration générale », « Gestion du secteur sanitaire et social », « Analyste », « Animation » et « Urbanisme et développement des territoires ».

Les chiffres détaillés de la session sont présentés en annexe.

- Le **nombre de postes**, qui s'établit à 350 pour l'ensemble des voies et des spécialités, est en hausse par rapport à la session 2022 ouverte pour 200 postes. Le nombre de postes est établi à partir d'un recensement des besoins des collectivités territoriales, du nombre de lauréats encore inscrits sur la liste d'aptitude et du nombre de recrutements sur le grade au cours de l'année précédant le concours.

- Le **nombre d'admis à concourir** est légèrement plus élevé qu'en 2022. On compte, en 2024, 134 admis à concourir de plus qu'en 2022.
- Le **taux de présence aux épreuves écrites** est stable, avec des différences marquées selon la voie : seulement 53% au concours externe, et atteignant 70% au concours interne et 73% au troisième concours.
- En raison de la hausse du nombre de postes principalement, la **sélectivité** du concours a diminué par rapport à la session précédente. On compte 3,5 candidats présents par poste au concours externe, contre 6,4 en 2022, 11,1 candidats par poste au concours interne, contre 17,6 en 2022, et 3,6 candidats par poste au troisième concours, contre 5,6 en 2022.

Le profil des candidats présents aux épreuves écrites



- Le **taux de féminisation** des concours est stable par rapport à la session précédente, les femmes représentant 67% des candidats au concours externe, 79% au concours interne et 76% au troisième concours.
- **Les moins de 30 ans** sont largement majoritaires au concours externe : 67% des candidats. Les 40 ans et plus représentent 65% des candidats au concours interne et 70% des candidats au troisième concours.
- 77% des candidats au concours externe détiennent un **diplôme bac+5 au moins**. 32% des candidats du concours interne déclarent un diplôme bac+3 ou bac+4 et 30% un diplôme bac+5 au moins. Au troisième concours, 27% des candidats déclarent un diplôme bac+3 ou bac+4 et 46% un diplôme bac+5 au moins.
- La proportion de candidats déclarant avoir suivi une **préparation auprès d'un organisme** n'est que de 22% au concours externe, 20% au concours interne et au troisième concours.

3. Les épreuves d'admissibilité

Les épreuves écrites se déroulent dans trois centres d'examen : à Villeurbanne (69), Sainte-Foy-lès-Lyon (69) et Clermont-Ferrand (63).

Elles font l'objet d'une double correction, ainsi que le prévoient les dispositions réglementaires.

42 binômes de correcteurs sont sollicités pour les corrections de la session 2024.

Les notes de cadrage des épreuves ainsi que les sujets complets des épreuves écrites sont en ligne sur le site internet des centres de gestion de la région Auvergne Rhône-Alpes : <https://www.cdg-aura.fr/concours/attache>

Les sujets en ligne ne comportent pas d'indications de correction.

Les épreuves écrites du concours externe

Le concours externe comporte deux épreuves écrites.

La composition sur un sujet d'ordre général relatif à la place et au rôle des collectivités territoriales (durée 4h, coefficient 3)

Cette première épreuve est commune aux différentes spécialités.

Le sujet de la session 2024 est ainsi libellé : « Peut-on dire que l'État est un facilitateur pour les collectivités territoriales dans l'exercice de leurs compétences ? »

Retours et conseils des correcteurs

Les correcteurs estiment que le sujet est d'actualité et pertinent, bien adapté au niveau attendu d'un attaché territorial. Ils le trouvent clair et accessible à tous les candidats, y compris ceux sans expérience en collectivité. Ils apprécient son caractère large et ouvert, qui laisse aux candidats la possibilité d'exprimer leurs connaissances et une réflexion sur les enjeux territoriaux, sans difficulté particulière. Le sujet permet d'évaluer la maîtrise des notions essentielles comme la décentralisation, la déconcentration et le contrôle de légalité, tout en permettant une mise en perspective avec des enjeux plus globaux.

Les correcteurs jugent le niveau des copies assez moyen et contrasté. Certains candidats ont un bon niveau de connaissance et une réflexion approfondie, mais ils sont minoritaires. La plupart des copies sont assez faibles, tant sur le fond que sur la forme. Ils relèvent une approche souvent trop scolaire, avec des développements déséquilibrés et un manque de mise en perspective des connaissances. De nombreux candidats se contentent en effet d'exposer l'histoire de la décentralisation ou de lister les compétences des collectivités sans véritable lien avec la problématique du sujet. Certains aspects clés du sujet sont peu développés, probablement par manque de connaissances professionnelles. La méthodologie est globalement maîtrisée, mais de nombreuses copies contiennent des fautes d'orthographe et sont rédigées dans un style parfois confus.

Les correcteurs conseillent aux candidats de prendre le temps de bien analyser le sujet afin d'éviter le hors-sujet ou une approche trop scolaire et descriptive. Il est essentiel de structurer la copie avec un plan clair et équilibré, et d'apporter une réflexion et une mise en perspective des notions abordées, illustrées d'exemples concrets. Il est également important de veiller à l'équilibre des parties et sous-parties, des arguments valorisés dans l'annonce de plan s'avérant parfois quasiment inexistant dans le développement, traduisant un problème de conception ou de gestion du temps.

Notation de l'épreuve de composition

	Adm. générale	GSSS	Analyste	Animation	Urba. et DT	Total
≥ 12	86	7	1	4	23	121
≥ 10 < 12	72	8	0	2	18	100
≥ 8 < 10	121	10	3	5	21	160
≥ 5 < 8	133	15	3	19	44	214
< 5	31	2	3	3	12	51
Total copies	443	42	10	33	118	646
% < 5 (note éliminatoire)	7,00%	4,76%	30,00%	9,09%	10,17%	7,89%
% ≥ 10	35,67%	35,71%	10,00%	18,18%	34,75%	34,21%
Note la + élevée	17,50	15,00	12,00	14,50	16,50	17,50
Note la + basse (sauf 0)	0,50	4,50	2,00	2,00	2,50	0,50
Note moyenne	8,92	8,60	6,78	7,38	8,58	8,73

La moyenne des copies s'élève à 8,73 sur 20. Toutes spécialités confondues, 7,89% des notes sont strictement inférieures à 5 sur 20 et donc éliminatoires. Plus d'un tiers des copies atteignent ou dépassent la moyenne de 10,00, et environ 19% obtiennent une note d'au moins 12 sur 20.

La note dans la spécialité (durée 4h, coefficient 4)

Thématiques des sujets

Spécialité	Thème
Administration générale	L'attractivité de la Fonction Publique Territoriale
Gestion du secteur sanitaire et social	Les déserts médicaux
Analyste	Les enjeux de l'Intelligence Artificielle pour les collectivités territoriales
Animation	Les enjeux actuels d'une politique jeunesse visant à répondre à la diversité des publics
Urbanisme et développement des territoires	La place des collectivités territoriales et de leurs établissements dans la réindustrialisation verte

Retours et conseils des correcteurs

Les correcteurs estiment que les thématiques et le niveau de difficulté des sujets sont en adéquation avec le niveau attendu d'un attaché territorial. Les dossiers documentaires sont abordables et comprennent des éléments variés alliant théorie, éléments juridiques et éléments opérationnels pour les collectivités.

Le niveau global des copies est moyen, avec une grande disparité entre les candidats. Certains démontrent de bonnes capacités rédactionnelles et analytiques, mais peu maîtrisent réellement les enjeux des sujets et les attentes de l'exercice de note. En effet, les candidats peinent à problématiser leur réflexion, ce qui entraîne des plans parfois peu pertinents et une organisation confuse des idées. Concernant l'analyse des documents, elle est souvent superficielle, avec un manque de mise en perspective et de profondeur. Sur la forme, la méthodologie de la note est globalement respectée, mais certains confondent note et rapport avec propositions. Les principales difficultés concernent l'orthographe, la syntaxe et le style.

Les correcteurs conseillent aux candidats de structurer leur note autour d'une problématique claire et d'éviter l'effet « catalogue » en analysant et mettant en perspective les informations. Une bonne capacité de synthèse est également essentielle pour sélectionner les éléments pertinents sans se perdre dans les détails. Ils conseillent également de s'entraîner à aboutir à une expression écrite et fluide, dans un style professionnel et structuré. De nombreux candidats sont pénalisés par l'indigence d'une des sous-parties de leur note, le plus souvent la dernière, symptôme d'une mauvaise gestion du temps limité de l'épreuve ; plus rarement, des sous-parties annoncées ne peuvent être développées faute d'éléments dans le dossier, révélant une erreur de conception du plan.

On ne peut que conseiller vivement aux candidats de s'entraîner en amont du concours dans les conditions réelles de l'épreuve à l'aide des nombreux sujets d'annales accessibles en ligne, la difficulté essentielle étant celle d'un temps court au regard d'un nombre important de documents, ce qui impose de savoir rapidement arrêter un plan et pratiquer une lecture très sélective du dossier.

Notation de l'épreuve de note

	Adm. générale	GSSS	Analyste	Animation	Urba. et DT	Total
≥ 12	83	6	1	8	7	105
≥ 10 < 12	127	6	3	7	20	163
≥ 8 < 10	120	11	0	10	41	182
≥ 5 < 8	101	13	4	8	43	169
< 5	9	6	2	0	7	24
Total copies	440	42	10	33	118	643
% < 5 (note éliminatoire)	2,05%	14,29%	20,00%	0,00%	5,93%	4%
% ≥ 10	47,73%	28,57%	40,00%	45,45%	22,88%	41,68%
Note la + élevée	17,00	14,50	12,00	15,00	14,50	17,00
Note la + basse (sauf 0)	1,00	3,00	3,00	5,50	2,00	1,00
Note moyenne	9,55	8,08	7,70	9,75	8,35	9,22
<i>Rappel 2022 (note moyenne)</i>	8,86	8,17	/	9,09	8,36	8,74

Les résultats de l'épreuve sont légèrement meilleurs que lors de la dernière session, avec une moyenne d'ensemble de 9,22 contre 8,74. Toutefois, les écarts entre spécialités demeurent significatifs. Les spécialités *Administration générale* et *Animation* affichent les meilleurs résultats, avec des moyennes respectives de 9,55 et 9,75, ainsi qu'une forte proportion de notes supérieures ou égales à 10,00 sur 20 (47,75% et 45,45%). À l'inverse, les spécialités *Gestion du secteur sanitaire et social*, *Analyste* et *Urbanisme et développement des territoires* obtiennent des résultats plus bas, avec des moyennes avoisinant 8,00 sur 20 et une proportion plus réduite de copies atteignant la moyenne. Seuls 23% des candidats de la spécialité *Urbanisme et développement des territoires* et 29% de ceux de la spécialité *Gestion du secteur sanitaire et social* obtiennent une note d'au moins 10 sur 20.

L'épreuve de rapport dans la spécialité du concours interne et du troisième concours (durée 4h, coefficient 4)

L'admissibilité au concours interne et au troisième concours repose sur cette unique épreuve. L'intitulé souligne la dimension professionnelle de l'exercice demandé, le rapport, rédigé à l'aide d'un dossier mais également à partir des connaissances propres des candidats, devant permettre de dégager des « solutions opérationnelles appropriées ».

Thématiques des sujets

Spécialité	Thème
Administration générale	L'exemplarité de l'administration communale en matière de transition écologique
Gestion du secteur sanitaire et social	La prise en compte et l'accueil de la petite enfance sur les territoires
Analyste	Les enjeux d'une smart city
Animation	Les difficultés rencontrées par les collectivités territoriales dans le secteur de l'animation
Urbanisme et développement des territoires	L'adaptation des villes au changement climatique

Retours et conseils des correcteurs

Les correcteurs s'accordent sur la pertinence et l'actualité des sujets de la session, en lien avec les préoccupations des collectivités et les enjeux environnementaux, managériaux ou organisationnels. Les dossiers sont accessibles, riches et variés, permettant plusieurs angles d'approche.

Le niveau des copies est globalement moyen, avec peu de copies excellentes et très peu de copies véritablement mauvaises. Sur le fond, les candidats se sont souvent limités à un simple catalogue du cadre réglementaire, sans faire le lien avec les compétences des collectivités. Les plans d'action manquent de profondeur et de hiérarchisation, donnant parfois l'impression d'un inventaire d'idées plutôt que d'une véritable stratégie opérationnelle. La méthodologie du mode projet est souvent appliquée de manière mécanique, avec une simple énumération des comités (COPIL, COTECH) sans justification ni mise en perspective avec les actions à mettre en œuvre. De plus, le volet budgétaire est rarement abordé, et les candidats mobilisent peu d'éléments issus de leur expérience professionnelle, ce qui limite la pertinence et l'ancrage concret des propositions. Sur la forme, la plupart des candidats ont respecté le formalisme de l'épreuve (introduction et plan structuré), mais les introductions manquent généralement de contextualisation et de problématisation, notamment sur des enjeux territoriaux. Enfin, la qualité rédactionnelle fait souvent défaut avec des fautes d'orthographe et des tournures maladroites, dans un style qui n'est pas toujours adapté.

Les correcteurs conseillent aux candidats de se projeter véritablement dans le rôle d'un attaché territorial et d'aller au-delà d'une approche méthodologique rigide en adaptant leur réflexion aux enjeux du sujet. Les actions proposées doivent être structurées, hiérarchisées et réalistes, en tenant compte des contraintes et ressources disponibles. Enfin, la valeur ajoutée réside dans la mobilisation d'expériences professionnelles et d'exemples concrets pour illustrer les propositions.

Les candidats adoptent fréquemment un plan en deux parties dont la première est fondée sur une synthèse des principaux éléments du dossier avant que la seconde ne propose des solutions opérationnelles, requérant davantage d'apports personnels : un temps excessif consacré à la rédaction de la première partie, parfois réussie au demeurant, aboutit à des secondes parties très insuffisantes, ce qui pénalise lourdement les candidats très « attendus » sur leur capacité à proposer des solutions réellement opérationnelles.

Notation de l'épreuve au concours interne

	Adm. générale	GSSS	Analyste	Animation	Urba. et DT	Total
≥ 12	150	28	3	36	21	238
≥ 10 < 12	157	25	4	26	17	229
≥ 8 < 10	197	28	3	28	26	282
≥ 5 < 8	204	36	4	27	26	297
< 5	69	12	2	3	4	90
Total copies	777	129	16	120	94	1 136
% < 5 (note éliminatoire)	8,88%	9,30%	12,50%	2,50%	4,26%	7,92%
% ≥ 10	39,51%	41,09%	43,75%	51,67%	40,43%	41,11%
Note la + élevée	17,50	16,75	14,50	16,75	17,00	17,50
Note la + basse (sauf 0)	0,25	0,75	3,00	2,50	3,00	0,25
Note moyenne	8,96	9,00	8,86	9,89	9,52	9,12
<i>Rappel 2022</i> (note moyenne)	9,14	8,04	/	8,74	8,76	8,94

Au concours interne, la note moyenne de l'épreuve s'établit à 9,12 sur 20 toutes spécialités confondues, avec une proportion d'environ 41% de notes égales ou supérieures à 10 sur 20. Les résultats sont assez équilibrés entre les différentes spécialités, les notes moyennes allant de 8,56 dans la spécialité *Analyste* à 9,89 dans la spécialité *Animation*.

Notation de l'épreuve au troisième concours

	Adm. générale	GSSS	Analyste	Animation	Urba. et DT	Total
≥ 12	22	10	2	5	3	36
≥ 10 < 12	33	5	1	2	8	44
≥ 8 < 10	52	6	2	5	5	55
≥ 5 < 8	52	4	2	4	8	80
< 5	9	1	0	1	0	27
Total copies	168	26	7	17	24	242
% < 5 (note éliminatoire)	5,36%	3,85%	0,00%	5,88%	0,00%	11,16%
% ≥ 10	32,93%	57,69%	42,86%	41,18%	45,83%	33,06%
Note la + élevée	16,00	15,25	13,00	17,00	14,00	17,00
Note la + basse (sauf 0)	1,25	4,50	5,00	3,50	5,75	1,25
Note moyenne	8,70	10,61	9,25	9,85	9,30	9,06
<i>Rappel 2022 (note moyenne)</i>	9,54	8,76	/	10,92	7,81	9,41

Au troisième concours, la note moyenne de l'épreuve s'établit à 9,06 sur 20 toutes spécialités confondues, avec environ un tiers de notes supérieures ou égales à 10 sur 20. Les notes moyennes des différentes spécialités s'échelonnent de 8,70 dans la spécialité *Administration générale* à 10,61 dans la spécialité *Gestion du secteur sanitaire et social*.

Les délibérations du jury d'admissibilité

À l'issue de la correction des épreuves écrites, le jury se réunit pour arrêter la liste des candidats admissibles.

Le jury examine tout d'abord les copies susceptibles de comporter des signes distinctifs et décide d'annuler une copie du concours externe et une copie du troisième concours qui contreviennent clairement aux consignes données aux candidats en matière de respect de l'anonymat. En effet, il était indiqué dans le règlement général des concours, précisé lors du discours et indiqué sur la page des consignes du sujet, que le candidat ne doit faire apparaître aucun signe distinctif sur sa copie, ni son nom ou un nom fictif, ni initiales, ni numéro de convocation, ni nom de la collectivité employeur, de la commune de résidence ou du lieu de la salle d'examen, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe. Il est également précisé que « seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif. Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury ». Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité de respecter scrupuleusement ces consignes d'anonymat des copies.

Le jury, après avoir pris connaissance des principales données de la session, examine les propositions de notes formulées par les correcteurs de l'épreuve écrite. Il arrête ensuite définitivement les notes et, après délibération, fixe les seuils d'admissibilité par spécialité. Les seuils les plus bas sont de 9,50 sur 20 (concours externe). Il établit la liste des candidats déclarés admissibles.

Toutes voies confondues, le jury retient 635 candidats pour les épreuves d'admission pour un total de 350 postes, soit une proportion d'environ 1,8 candidat pour un poste.

Toutes spécialités confondues, 42,7% des candidats présents au concours externe, 23,8% au concours interne et 36,8% au troisième concours passent le cap de l'admissibilité.

4. Les épreuves d'admission

Les épreuves orales d'admission se déroulent sur 5 jours au domaine de Valpré à Écully.

Les épreuves d'entretien sont conduites par les membres du jury et examinateurs associés, constitués en groupes de trois examinateurs représentant chacun un des collèges réglementaires (élus, personnalités qualifiées, fonctionnaires territoriaux). Les épreuves de langue vivante sont conduites par des binômes d'examineurs spécialisés.

L'épreuve d'entretien

L'épreuve d'entretien a un poids différent selon la voie de concours : coefficient 4 sur un total de 12 au concours externe, coefficient 5 sur un total de 9 au concours interne et au troisième concours. Dans les trois voies, la durée de l'épreuve est de 25 minutes.

Au concours externe, chaque candidat constitue et transmet une fiche individuelle de renseignements au service organisateur du concours à une date fixée par celui-ci. Les candidats titulaires d'un doctorat ont la possibilité de présenter leurs travaux de recherche. Au troisième concours, les membres du jury disposent d'un document retraçant l'expérience professionnelle du candidat. Toutefois, seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation, les fiches et documents n'étant pas notés.

Dans les trois voies, l'entretien débute par une présentation de 10 minutes au plus par le candidat de son parcours de formation et /ou de son expérience professionnelle et des compétences acquises à cette occasion.

L'épreuve d'entretien permet au jury d'apprécier les aptitudes professionnelles du candidat au regard de ce qui est attendu d'un attaché territorial appelé à servir dans une diversité de métiers : culture générale administrative et territoriale, connaissances dans la spécialité et capacité à les exploiter, aptitude à exercer des responsabilités d'encadrement, motivation professionnelle, aptitude à communiquer, facultés d'analyse et de réflexion, ouverture d'esprit, curiosité intellectuelle, etc. Les candidats doivent démontrer leur motivation et leur capacité à accéder à un cadre d'emplois de catégorie A de la filière administrative et à assumer les missions et les responsabilités correspondantes. Des mises en situation permettent de tester la réactivité et le sens pratique des candidats.

Retours et conseils du jury

Les membres du jury soulèvent un niveau très hétérogène des candidats. Si certains se démarquent par une présentation solide et un excellent niveau, d'autres peinent à convaincre. Les exposés étaient souvent bien préparés mais beaucoup étaient artificiellement construits et récités par cœur de façon fermée, sans volonté manifeste de convaincre le jury. De plus, certains candidats ayant proposé de bons exposés n'ont pas su convaincre le jury durant la phase de questions.

Un manque de culture territoriale est en effet fréquemment observé, notamment concernant le fonctionnement des autres collectivités que celles des candidats, et sur des notions relatives aux marchés publics ou aux finances publiques. Les membres du jury relèvent également une difficulté à se projeter dans les missions d'un attaché territorial. Nombreux sont ceux qui manquent de maturité dans leur projet professionnel et qui n'envisagent pas leur évolution sur le long terme et au-delà de leur collectivité actuelle. D'autres aspirent à devenir chargés de mission mais ne se projettent pas dans des fonctions d'encadrement, fonctions qui sont pourtant au cœur de ce cadre d'emplois.

Les membres du jury recommandent aux candidats de faire preuve de créativité dans la construction de leurs exposés et d'appuyer davantage leurs motivations. Ils insistent également sur l'importance d'affiner leur projet

professionnel afin de mieux se projeter dans les missions d'un attaché territorial. Pour cela, une connaissance approfondie des collectivités dans leur diversité est essentielle, de même que la capacité à prendre du recul sur leur pratique quotidienne pour adopter une vision plus large des enjeux territoriaux. De plus, il est important de se préparer aux mises en situation en apprenant à mobiliser efficacement différents acteurs pour répondre aux problématiques rencontrées.

Par ailleurs, les membres du jury soulignent qu'il vaut mieux reconnaître qu'on ne sait pas plutôt que d'essayer de masquer ses lacunes par une réponse fautive ou approximative. Il est aussi primordial de bien choisir sa spécialité en fonction de ses compétences réelles, et non simplement en fonction d'une logique de postes. En effet, plusieurs candidats se sont retrouvés dans des spécialités qu'ils ne maîtrisaient pas, alors qu'ils auraient pu être de bons candidats dans la spécialité *Administration générale*. Enfin, il est vivement conseillé de lire attentivement la note de cadrage afin de bien saisir les attentes du jury.

Les prestations de certains candidats traduisent un manque manifeste de pratique de ce type d'épreuve : les uns sont paralysés par le stress dès leur présentation, d'autres répondent beaucoup trop rapidement aux questions du jury, certains s'éloignent du registre de langue requis. S'entraîner dans les conditions réelles de l'épreuve, si possible avec des personnes qui en ont l'expérience, peut permettre de surmonter ces écueils.

Notation de l'épreuve d'entretien par spécialité

Administration générale

	Externe		Interne		3 ^e concours	
≥ 15	29	14%	27	15%	6	11%
≥ 12 < 15	89	43%	58	32%	15	28%
≥ 10 < 12	43	21%	28	15%	11	20%
≥ 8 < 10	26	12%	44	24%	14	26%
≥ 5 < 8	17	8%	24	13%	7	13%
≥ 0 < 5	5	2%	3	2%	1	2%
Total candidats présents	209	100,00%	184	100,00%	54	100,00%
Candidats absents	4		4		1	
% notes ≥ 10	77,03%		61,41%		59,26%	
Note la + élevée	20,00		18,00		17,00	
Note la + basse (sauf 0)	3,00		3,00		4,50	
Note moyenne	11,78		11,04		10,74	
Rappel 2022 : note moyenne	12,14		10,38		12,36	
% notes ≥ 10	78,20%		51,61%		79,31%	

Gestion du secteur sanitaire et social

	Externe		Interne		3 ^e concours	
≥ 15	3	23%	2	9%	1	8%
≥ 12 < 15	3	23%	7	32%	3	23%
≥ 10 < 12	1	8%	5	23%	3	23%
≥ 8 < 10	3	23%	5	23%	2	15%
≥ 5 < 8	3	23%	2	9%	2	15%
≥ 0 < 5	0	0%	1	5%	2	15%
Total candidats présents	13	100,00%	22	100,00%	13	100,00%
Candidats absents	0		0		0	
% notes ≥ 10	53,85%		63,64%		53,85%	
Note la + élevée	16,00		16,50		15,00	
Note la + basse (sauf 0)	6,00		4,00		4,00	
Note moyenne	11,08		10,82		9,69	
Rappel 2022 : note moyenne	11,17		11,35		10,33	
% notes ≥ 10	66,67%		84,62%		66,67%	

Analyste

	Externe		Interne		3 ^e concours	
≥ 15	1	33%	0	0%	0	0%
≥ 12 < 15	1	33%	2	29%	0	0%
≥ 10 < 12	0	0%	2	29%	2	67%
≥ 8 < 10	1	33%	3	43%	1	33%
≥ 5 < 8	0	0%	0	0%	0	0%
≥ 0 < 5	0	0%	0	0%	0	0%
Total candidats présents	3	100,00%	7	100,00%	3	100,00%
Candidats absents	0		0		0	
% notes ≥ 10	66,67%		57,14%		66,67%	
Note la + élevée	15,00		13,00		11,50	
Note la + basse (sauf 0)	9,00		8,00		9,00	
Note moyenne	12,50		10,21		10,33	

spécialité non organisée en 2022

Animation

	Externe		Interne		3 ^e concours	
≥ 15	3	30%	6	22%	3	43%
≥ 12 < 15	3	30%	11	41%	1	14%
≥ 10 < 12	1	10%	3	11%	0	0%
≥ 8 < 10	1	10%	6	22%	2	29%
≥ 5 < 8	1	10%	1	4%	1	14%
≥ 0 < 5	1	10%	0	0%	0	0%
Total candidats présents	10	100,00%	27	100,00%	7	100,00%
Candidats absents	0		0		0	
% notes ≥ 10	70,00%		74,07%		57,14%	
Note la + élevée	17,00		19,00		17,00	
Note la + basse (sauf 0)	4,00		7,50		7,00	
Note moyenne	12,05		12,70		12,64	
Rappel 2022 : note moyenne	10,38		10,55		11,25	
% notes ≥ 10	46,15%		80,00%		75,00%	

Urbanisme et développement des territoires

	Externe		Interne		3 ^e concours	
≥ 15	8	22%	0	0%	0	0%
≥ 12 < 15	19	51%	7	27%	2	18%
≥ 10 < 12	5	14%	6	23%	5	45%
≥ 8 < 10	2	5%	8	31%	1	9%
≥ 5 < 8	3	8%	5	19%	3	27%
≥ 0 < 5	0	0%	0	0%	0	0%
Total candidats présents	37	100,00%	26	100,00%	11	100,00%
Candidats absents	0		0		0	
% notes ≥ 10	86,49%		50,00%		63,64%	
Note la + élevée	17,00		14,00		14,00	
Note la + basse (sauf 0)	6,00		5,00		7,00	
Note moyenne	12,80		9,96		10,00	
Rappel 2022 : note moyenne	11,53		10,67		13,00	
% notes ≥ 10	65,00%		60,00%		85,71%	

Au concours externe, la note moyenne varie entre 11,08 sur 20 dans la spécialité *Gestion du secteur sanitaire et social* et 12,80 sur 20 dans la spécialité *Urbanisme et développement des territoires*. En *Administration générale*, la note moyenne est de 11,78 sur 20, avec un taux élevé de 77,03% de candidats obtenant une note supérieure ou égale à 10,00. Ces résultats sont cependant légèrement inférieurs à ceux de la session précédente.

Au concours interne, la tendance est inversée pour la spécialité *Urbanisme et développement des territoires*, qui enregistre la moyenne la plus faible (9,96 sur 20) avec seulement 50% des candidats obtenant une note supérieure ou égale à 10. À l'inverse, la spécialité *Animation* présente la meilleure moyenne (12,70 sur 20). En *Administration générale*, la note moyenne est de 11,04 sur 20, et 61,41% des candidats atteignent ou dépassent la note de 10,00 sur 20.

Au troisième concours, les résultats sont globalement plus faibles que dans les deux autres voies, avec des moyennes de 9,69 sur 20 dans la spécialité *Gestion du secteur sanitaire et social* et 10,74 sur 20 dans la spécialité *Administration générale* (contre 12,36 sur 20 en 2022). Les résultats de la spécialité *Animation* demeurent cependant élevés avec une moyenne de 12,64 sur 20 et 3 candidats parmi les 7 admissibles obtenant une note supérieure ou égale à 15,00 sur 20.

L'épreuve orale de langue vivante

L'épreuve de langue vivante a été réintroduite cette session après deux sessions d'interruption due à la suspension de certaines épreuves pendant la crise sanitaire (décret n° 2020-1134 du 15 septembre 2020 portant adaptation d'épreuves de certains concours ou examens professionnels de la fonction publique territoriale). Elle n'avait pas été organisée depuis la session 2018.

L'épreuve de langue est obligatoire au concours externe. À ce titre, toute note inférieure à 5 sur 20 entraîne l'élimination du candidat (article 18 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013). Même dotée d'un coefficient peu élevé (coefficient 1 pour un total de 12 au concours externe), l'épreuve peut donc être déterminante.

L'épreuve de langue est facultative au concours interne et au troisième concours, où seuls comptent les points au-dessus de la moyenne. 30% des candidats admissibles au concours interne étaient inscrits à l'épreuve et 45% au troisième concours.

Au total des trois voies, l'anglais est la langue très majoritairement choisie par les candidats (à 83%), suivie de l'espagnol (9%) de l'italien (5%) et de l'allemand (2%). Par ailleurs, deux candidats ont choisi l'arabe moderne, un candidat le portugais.

Dans les trois voies, la durée de l'épreuve est de 15 minutes, précédées de 15 minutes de préparation. L'épreuve comporte la lecture puis la traduction de tout ou partie d'un texte tiré au sort, suivie d'une conversation dans la langue à partir du texte. Les textes portent sur des questions de culture générale contemporaine (démocratie, société, économie, social, culture, éducation, urbanisme, affaires extérieures...). La partie « conversation » est essentielle et permet aux examinateurs de mesurer l'aptitude à communiquer, la capacité du candidat à maîtriser un vocabulaire varié et une syntaxe adaptée pour comprendre les questions et transmettre le plus naturellement possible ses idées et analyses.

Retours et conseils des examinateurs

Les examinateurs soulignent le fait que les textes étaient globalement bien choisis, abordant des sujets d'actualité pertinents. Ils se prêtaient généralement bien à la discussion et permettaient d'évaluer efficacement la maîtrise de la langue. Ils observent un niveau hétérogène mais globalement plutôt bon, avec une majorité atteignant le niveau B2 attendu. À l'exception de quelques candidats confondant traduction et résumé de texte ou rencontrant des difficultés à construire des phrases, la plupart étaient bien préparés aux exigences de l'épreuve. Ils ont su mobiliser des stratégies de compensation en cas de lacunes lexicales et ont démontré une réelle volonté de communiquer, malgré le stress.

Les examinateurs recommandent aux candidats de prendre le temps de lire de manière expressive en respectant les phonèmes spécifiques à chaque langue (par exemple en espagnol, la prononciation du « r », de la jota, du « u » ou du « ch »). Pour la traduction, ils conseillent de ne pas s'attarder sur les termes qui posent problème et de ne pas procéder à une traduction trop littérale mais de rendre le message de manière

idiomatique en français, en privilégiant des tournures naturelles et adaptées au contexte. Durant la phrase d'échange, les examinateurs recommandent aux candidats de développer leurs idées au maximum pour illustrer d'exemples et de ne pas se contenter de réponses courtes. De manière générale, il est demandé aux candidats de rester confiants et positifs et d'éviter de se dévaloriser pendant l'entretien.

Les examinateurs soulignent le fait que cette épreuve de langue n'est pas anodine, notamment au concours externe, et recommandent aux candidats de s'entraîner à l'aide de supports variés (podcasts, vidéos, actualités...) pour s'habituer aux sonorités de la langue et renforcer leur lexique des grands enjeux contemporains. Il est également important de s'entraîner à la traduction à vue et de s'entraîner à l'oral, notamment pour les candidats n'ayant pas pratiqué la langue depuis le lycée. Enfin, il peut être intéressant de réviser les conjugaisons, les tournures grammaticales, les mots de liaison, les chiffres et de travailler les stratégies de communication (périphrases, reformulations) pour pallier les manques de vocabulaire.

Notation de l'épreuve de langue

Concours externe

Langue	Candidats inscrits	Candidats présents	Note la + basse	Note la + élevée	Note ≥ 10 (en %)	Moyenne générale
Anglais	244	240	5,00	20,00	71%	12,62
Espagnol	18	18	8,50	20,00	78%	14,42
Italien	10	10	6,00	20,00	80%	14,40
Allemand	2	2	16,00	17,00	100%	16,50
Arabe	1	1	19,00	19,00	100%	19,00
Portugais	1	1	18,00	18,00	100%	18,00
Total	276	272	5,00	20,00	72%	12,88

Concours interne

Langue	Candidats inscrits	Candidats présents	Note la + basse	Note la + élevée	Note > 10 (en %)	Moyenne générale
Anglais	56	55	5,00	20,00	64%	11,91
Espagnol	15	14	10,00	20,00	93%	14,71
Italien	7	7	8,00	20,00	71%	15,14
Allemand	1	1	13,50	13,50	100%	13,50
Arabe	1	1	17,00	17,00	100%	17,00
Total	80	78	5,00	20,00	71%	12,79

Troisième concours

Langue	Candidats inscrits	Candidats présents	Note la + basse	Note la + élevée	Note > 10 (en %)	Moyenne générale
Anglais	29	28	5,00	20,00	82%	12,70
Espagnol	4	3	16,00	20,00	100%	18,33
Italien	4	4	10,00	15,00	75%	12,13
Allemand	3	3	8,00	16,00	67%	12,67
Total	40	38	5,00	20,00	82%	13,08

Au concours externe, la note moyenne à l'épreuve est de 12,88 (soit plus d'un point de plus qu'à la session 2018 où elle était de 11,76), et 72% des candidats obtiennent une note supérieure ou égale à 10 (seulement 51% en 2018). Aucun candidat n'a obtenu une note éliminatoire (moins de 5 sur 20).

Au concours interne, la note moyenne à l'épreuve est de 12,79 sur 20. Au total, 55 candidats (soit 71% de ceux ayant subi l'épreuve de langue) obtiennent une note supérieure à 10,00, leur permettant de bénéficier de points supplémentaires pour l'admission.

Au troisième concours, la note moyenne à l'épreuve est de 13,08 sur 20 et 31 candidats (soit 82% de ceux ayant subi l'épreuve de langue) obtiennent une note strictement supérieure à 10,00.

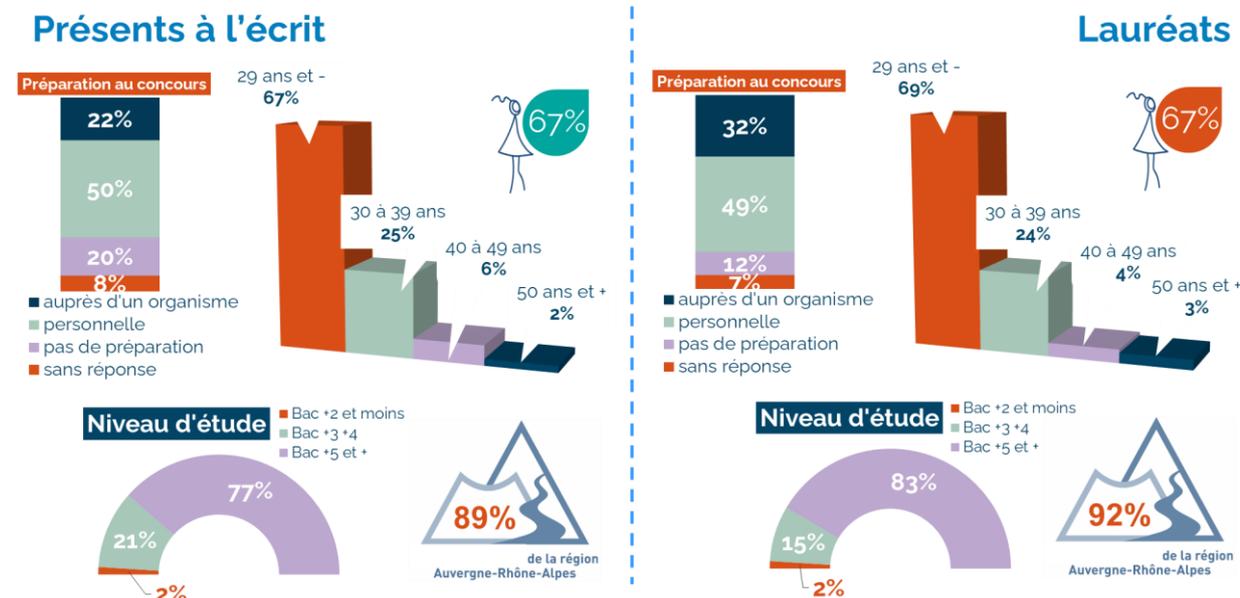
Les délibérations du jury d'admission

Conformément à l'article 17 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes est inférieure à 10/20 après application des coefficients. Par ailleurs, conformément au décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux, le jury peut transférer jusqu'à 25% du nombre total des postes offerts dans chaque spécialité vers le concours externe et/ou le concours interne, le troisième concours ne pouvant pas bénéficier de ce transfert de postes. 62 postes sont ainsi théoriquement transférables en *Administration générale*, 7 postes en *Gestion du secteur sanitaire et social*, 4 postes en *Analyste*, 7 postes en *Animation* et 10 postes en *Urbanisme et développement des territoires*. Dans 4 des 5 spécialités ouvertes, le jury utilise cette possibilité afin de pourvoir le plus possible de postes.

Les seuils d'admission dans toutes les voies et toutes les spécialités sont compris entre 10,33 et 13,33 sur 20 (cf. les « chiffres de la session » en annexe).

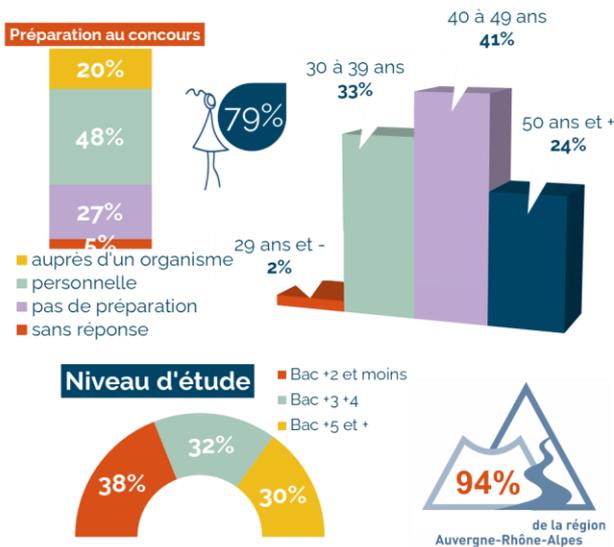
Comparaison du profil des lauréats et des présents à l'écrit

Concours externe

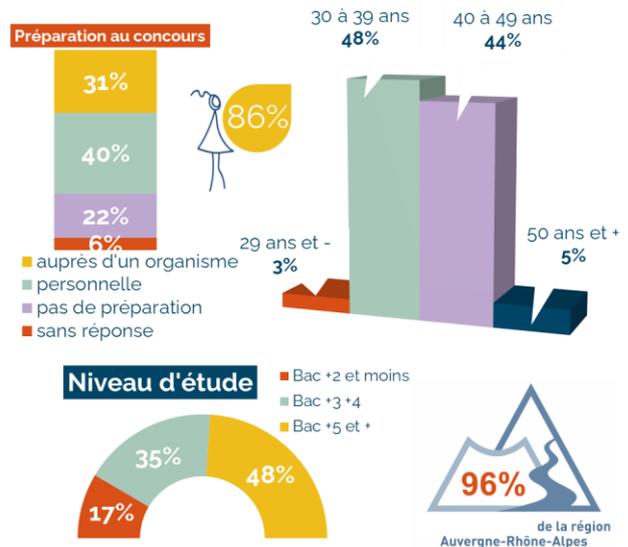


Concours interne

Présents à l'écrit

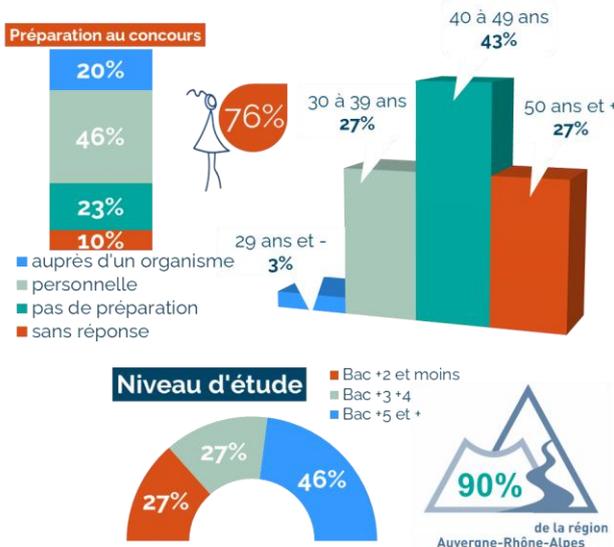


Lauréats

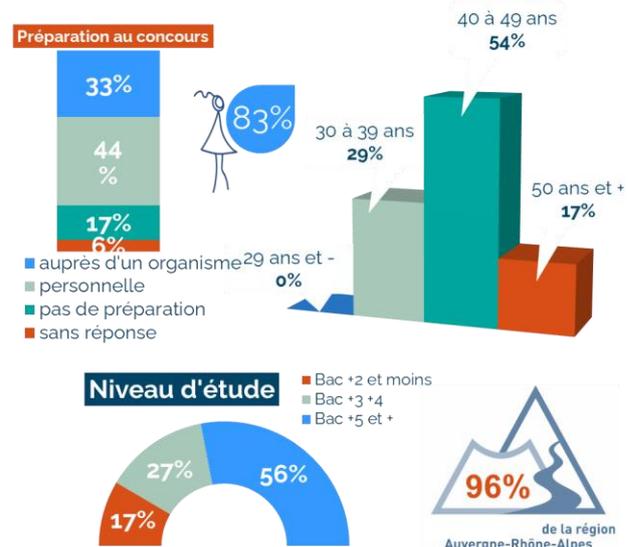


Troisième concours

Présents à l'écrit



Lauréats



- La **proportion de femmes** parmi les lauréats du concours interne et du troisième concours est plus élevée que parmi les présents à l'écrit. Elle est identique au concours externe.
- Au concours externe, les candidats de moins de 30 ans réussissent légèrement mieux par rapport à l'écrit. En interne et au troisième concours, les 30-49 ans dominent largement, avec 92% des lauréats contre 74% à l'écrit en interne, et 83% des lauréats contre 70% à l'écrit au troisième concours.
- Un **niveau d'études** élevé favorise la réussite : les candidats ayant au moins un bac +5 sont plus représentés chez les lauréats (83% en externe, 48% en interne, 56% en troisième concours).
- La **préparation auprès d'un organisme** augmente les chances de réussite : les lauréats sont plus nombreux à avoir suivi une préparation : 32% en externe, 31% en interne, 33% en troisième concours, contre environ 20% des présents à l'écrit.

Conclusion

Le jury, pour conclure, fait part de sa satisfaction quant à la qualité de l'organisation du concours. Il tient à remercier le Centre de gestion du Rhône et de la métropole de Lyon des moyens mis à disposition pour s'acquitter de sa mission dans les meilleures conditions. Le Président du jury tient également à remercier les correcteurs et les membres du jury de leur investissement, qui a permis un bon déroulement des épreuves.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon, le 8 avril 2025

Le Président du jury



Olivier BELLÉGO

Adjoint au Maire
Commune de Châtillon-sur-Cluses (74)

Les chiffres de la session 2024 en Région Auvergne Rhône-Alpes

		Postes	Admis à concourir	Présents à l'écrit	Seuil admissibilité sur 20	Admissibles	Admissibles / poste	Présents admission	Seuil admission sur 20	Admis après transfert de postes	Présents à l'écrit / admis
Administration générale	Externe	125	839	443	9,50	213	1,7	209	11,04	124	3,6
	Interne	72	1134	777	11,25	188	2,6	184	12,39	86	9,0
	3 ^e concours	48	228	168	10,00	55	1,1	54	10,5	35	4,8
	Total	245	2201	1 388	-	456	1,9	447	-	245	5,7
Gestion du secteur sanitaire et social	Externe	13	93	42	9,50	13	1	13	10,33	9	4,7
	Interne	7	170	129	12,25	22	3,1	22	12,78	11	11,7
	3 ^e concours	5	34	26	10,50	13	2,6	13	12,56	5	5,2
	Total	25	297	197	-	48	1,9	48	-	25	7,9
Analyste	Externe	8	18	10	9,50	3	0,4	3	10,83	3	3,3
	Interne	4	21	16	10,00	7	1,7	7	11,11	5	3,2
	3 ^e concours	3	8	7	10,00	3	1	3	11,83	2	3,5
	Total	15	47	33	-	13	0,9	13	-	10	3,3
Animation	Externe	13	57	33	9,50	10	0,8	10	10,33	8	4,1
	Interne	7	164	120	12,50	27	3,9	27	13,33	12	10,0
	3 ^e concours	5	30	17	10,00	7	1,4	7	11,06	5	3,4
	Total	25	251	170	-	44	1,8	44	-	25	6,8
Urbanisme et développement des territoires	Externe	23	214	118	9,50	37	1,6	37	11,46	23	5,1
	Interne	12	121	94	11,00	26	2,2	26	11,50	12	7,8
	3 ^e concours	5	30	24	10,00	11	2,2	11	11,17	5	4,8
	Total	40	365	236	-	74	1,8	74	-	40	5,9
Totaux 2024 par voie	Externe	182	1221	646	-	276	1,5	272	-	167	3,9
	Interne	102	1610	1 136	-	270	2,6	266	-	126	9,0
	3 ^e concours	66	330	242	-	89	1,3	88	-	52	4,7
	Total	350	3161	2 024	-	635	1,8	626	-	345	5,9
2022	Total	200	3027	1 914	-	403	2,0	397	-	200	9,6